



Programme LEADER

Groupe d'Action Locale Cœur des Hauts de France

Compte-Rendu du Comité de Programmation du 4 octobre 2022

Étaient présents les membres des collègues :

Public :

- PETR Cœur des Hauts de France – CHEVAL Philippe (votant)
- Communauté de Communes de Haute Somme – CELMA Claude (votant) – CAMUS Dominique (votant) – BLONDELLE Jean Marie
- Communauté de Communes de l'Est de la Somme – MERCIER Marie-Estelle (votant)
- Communauté de Communes Terre de Picardie – ETEVE Bruno (votant) – LINEATTE Thierry (votant)

Privé :

- Association Saint Jean – FAITY Luc (votant)
- Association Savoir Fer – LAIDAIN Arnold (votant)
- Fédération de la pêche – DUFRENE David (votant)
- Générations Mouvement – GUILBERT Michel (votant)
- Gîte de l'Atrium – BLONDELLE Patrick (votant)
- Historial de la Grande Guerre – FRANCOIS Hervé (votant)
- Souvenir Français – QUEYRAT Lisette (votant)

Étaient également présents :

- Autorité de Gestion Conseil Régional – HIARDOT Aurélie
- Communauté de Communes de l'Est de la Somme – DELGADO Alexandre – DEVILLERS Christelle
- Cellule Animation LEADER – MUNOZ Elodie – DIOT Julie

Membres excusés :

Collège public : FAGOT Maryse - PETR Cœur des Hauts de France, FRANCOIS Eric – Communauté de Communes de Haute-Somme ; BRUCHET Antoine, HAY Francis, RIOJA José – Communauté de Communes de l'Est de la Somme ; SCIASCIA Georgette, CARON Gérard – Communauté de Communes Terre de Picardie ; JAVOROVIC Delphine, MOURETTE Delphine – Chambre de Commerce et d'Industrie Amiens Picardie ; MORDACQ Séverine – Office de Tourisme Haute-Somme

Collège privé : DURIEZ Dominique – Aéro Dom ; LAMUR Michel, BARALLE Vincent – Artois Insertion Ressourcerie ; COPPE Gaëlle – Association Saint Jean ; BOUCHON Yvette – Association Savoir Fer ; PAWAR Aryendra – Fédération de la pêche ; KNOCKAERT Annie – Générations Mouvement ; BLONDELLE Daphné – gîte de l'Atrium ; DENEUX Kevin – Historial de la Grande Guerre ; LEGRAND Arnaud, INCHELIN Marion – Les Scénarios de Charli ; QUEYRAT Marcel – Souvenir Français

Invités excusés : l'Etat, RANSON Serge - Conseil Départemental de la Somme, et BONNAUD Dominique, directeur du PETR Cœur des Hauts de France

Le Président vérifie le principe du double quorum

- Membre du collège public 6/9
- Membre du collège privé 7/10

Le principe du double quorum est respecté

1. Points validés au dernier comité

En consultation écrite de juillet 2022

- Transfert dans la maquette financière
- Demande de subvention accordée pour :
 - « Centre d'interprétation de l'histoire religieuse de la Grande Guerre » Souvenir Français
 - « le vidéo mapping au service de la valorisation du patrimoine » Rencontres Audiovisuelles »
 - « Festival photo » Ham

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

2. Suivi des opérations

Tour d'horizon de projets toujours en cours de réalisation soutenus par LEADER

- Communauté de Communes de l'Est de la Somme – hébergement kayak : le projet est terminé et a pu ouvrir ses portes dès cet été, avec l'accueil de quelques groupes. Les premiers retours sont positifs, les tentes PMR sont appréciées.

La CCES envisage de poursuivre le développement de cette zone d'activités en l'agréant de nouveaux aménagements (aires de jeux, club airsoft ...)

- Historial de la Grande Guerre – jardins paysagers : le projet est terminé et le dépôt de la demande de paiement imminente
- Historial de la Grande Guerre – café culture : le projet n'est pas terminé et présente d'importants retards indépendants de la volonté de l'Historial. En l'état, les délais d'achèvement initialement prévus ne pourront pas être tenus.

3. Situation financière du GAL

L'enveloppe FEADER attribuée au GAL est de 2 344 000 euros.

Depuis le début de programme, 2 483 629 euros ont été programmés.

Depuis juin 2022, le GAL vit sur les reliquats (sanction marché public, sous réalisation, non dépôt...).

Au jour du comité, les reliquats s'élèvent à 217 373 euros et environ 8 000 euros devraient arriver d'ici la fin de l'année.

Notification du comité

4. Proposition de transfert de la maquette

Au regard des projets inscrits ce jour, des comités techniques, des reliquats passés et en prévision, il est proposé de transférer 54 000 euros

	intitulé des fiches actions	MAQUETTE ACTUELLE	proposition de transfert	si proposition validée: maquette modifiée
1	Diversification et valorisation des activités de loisirs verts et bleus	533 000 €	54 000,00 €	479 000 €
2	Développement des activités culturelles innovantes contribuant au dynamisme du territoire	1 018 000 €	20 000,00 €	1 038 000 €
3	Proposer des services créant ou renforçant le lien social	309 000 €	3 500,00 €	312 500 €
4	Communication, promotion, sensibilisation	168 000 €	9 500,00 €	177 500 €
5	Coopération	13 000 €		13 000 €
6	Evaluation			
7	Animation	303 000 €	21 000,00 €	324 000 €
	TOTAL	2 344 000 €		2 344 000 €

Vote du comité à l'unanimité

5. Les demandes de subvention (et audition)

Projet en lien avec la fiche action « Animation »
--

Animation et fonctionnement du GAL 2023-24

Opération portée par le PETR Cœur des Hauts de France

Description du projet :

Le PETR Cœur des Hauts de France, structure porteuse du GAL, s'est engagé, par convention, à mener à bien la stratégie locale de développement, à en assurer les tâches d'animation, d'évaluation, de communication, de gestion tout au long du programme LEADER et à répondre aux sollicitations de l'Autorité de gestion et de l'organisme payeur. Une ingénierie dédiée avec des moyens d'action sur ce programme sont nécessaires jusqu'à début 2024.

Cette fin d'ingénierie sera plus particulièrement centrée :

- la communication de fin de programme
- les suivis des projets et les potentiels demandes d'avenants
- les bilans du programme
- le respect des délais
- la quantité accrue des demandes de paiement
- la recherche de solution suite à la fin de la programmation
- une grande veille sur les fonds européens pour répondre aux demandes sans réponses suite à la fin de la programmation

Comité technique :

Favorable

Plan de financement :

montant total du projet	dépenses non éligibles	assiette éligible retenue	plan de financement FEADER	
			FEADER	
36166.36 €	€	36166.36 €	FEADER	28 933.08 €
			PETR	7 233.28 €

Afin de garantir l'**absence de conflit d'intérêt**, Monsieur CHEVAL Philippe, en tant que Président du PETR Cœur des Hauts de France, Monsieur CAMUS Dominique, Monsieur ETEVE Bruno, Monsieur LINEATTE Thierry, en tant que membres du PETR Cœur des Hauts de France, ne participent pas au débat et au vote.

Demande de subvention FEADER acceptée à l'unanimité

En lien avec la fiche action « Développement des activités culturelles innovantes contribuant au dynamisme du territoire »

Étude Pôle art et culture

Opération portée par la commune d'Harbonnières

Description du projet :

Situé à la lisière de la métropole amiénoise, le territoire souffre dans son ensemble d'une offre de services et de loisirs insuffisante qui ne permet pas aujourd'hui aux habitants (la jeunesse tout particulièrement), d'une part, de s'épanouir et, d'autre part, de se rencontrer, de faire communauté autour de projets, d'activités et de valeurs communes.

Dans ce contexte et soucieux que leur commune ne devienne à terme qu'une commune dortoir, les élus souhaiteraient réinvestir l'ancienne école maternelle pour en faire un lieu des solidarités ouvert aux habitants du territoire dans lequel pourraient cohabiter diverses activités qui encourageraient l'échange, le partage, l'entraide entre générations et répondraient aux aspirations de la population.

Comité d'audition

- Le projet répond à plusieurs objectifs opérationnels
- Impact territorial à l'échelle d'une communauté de communes
- Le maître d'ouvrage donne la preuve d'une dimension partenariale (EPCI, associations, habitants...)
- Faisabilité technique et économique
- Le projet est nouveau sur le territoire mais existe ailleurs en Région Hauts de France
- Gratuit
- Le projet est accessible aux personnes avec plusieurs handicaps

- Le projet participe au maintien de l'emploi local
- Le projet fait participer les habitants et les acteurs du territoire

Note obtenue : 16/20

Comité technique :

Favorable

Plan de financement :

montant total du projet	dépenses non éligibles	assiette éligible retenue	<u>plan de financement FEADER</u>	
			FEADER	
32 750€	€	32 750 €		26 200 €
			PETR	6 550 €

Afin de garantir l'**absence de conflit d'intérêt**, Monsieur CHEVAL Philippe, en tant que Président de la Communauté de Communes Terre de Picardie, Monsieur ETEVE Bruno, Monsieur LINEATTE Thierry, en tant que membres de la Communauté de Communes Terre de Picardie, ne participent pas au débat et au vote.

Demande de subvention FEADER acceptée à l'unanimité

Comme le prévoit le règlement intérieur, au regard du nombre de projet à auditionner, le comité d'audition est intégré au comité de programmation.

**En lien avec la fiche action
« Proposer des services créant ou renforçant le lien social »**

Etude pour l'aménagement d'un espace de loisirs intergénérationnel

Opération portée par la commune de Chaulnes

Description du projet :

La commune de Chaulnes a acquis un espace naturel de 7000 m² environ, situé en centre-ville. Elle souhaite y réaliser un aménagement paysager ainsi qu'un espace de loisirs et de rencontres.

Pour cela, il convient de mener une étude, en nommant une maîtrise d'œuvre chargée de la conception du projet et sa réalisation.

Comité technique :

Favorable

Comité audition le 4 octobre 2022, note en fonction de la grille d'analyse

Le projet est auditionné ce jour.

- Le projet répond à plusieurs objectifs opérationnels
- Impact territorial à l'échelle d'une communauté de communes
- Le maître d'ouvrage donne la preuve de la dimension partenariale (Conseil Régional Hauts de France, associations locales, établissements scolaires...)
- Faisabilité technique et économique
- Le projet est existant mais amélioré avec des nouveautés significatives
- Le projet est accessible financièrement : gratuit pour l'ensemble des usagers
- Le projet est accessible aux personnes avec plusieurs handicaps : un accès PMR est prévu dans le projet. Il accueillera aussi les classes adaptées aux enfants souffrant d'autisme, ou déficients auditifs
- Le projet participe au maintien de l'emploi local et à la création d'emplois : il est prévu l'embauche d'un emploi à temps plein pour l'entretien de la zone de 8000 m². Son emplacement à proximité direct des établissements scolaires et des commerces permettra de maintenir le dynamisme économique de la commune.
- Le projet crée du lien social et redynamise le tissu local. Il se veut un espace intergénérationnel avec la création d'un parc de loisirs à dominante sport, du mobilier urbain adapté à tous. L'étendue du projet permettra de combiner des zones actives de sport et fitness et des zones de détente.

Note obtenue : 16/20

Plan de financement :

montant total du projet	dépenses non éligibles	assiette éligible retenue	Plan de financement FEADER	
			FEADER	
22 200 €	€	22 200 €	FEADER	17 760 €
			PETR	4 440 €

Afin de garantir l'**absence de conflit d'intérêt**, Monsieur LINEATTE Thierry, en tant que maire de Chaulnes, et Monsieur CHEVAL Philippe, en tant que membre du conseil municipal de Chaulnes, ne participent pas au débat et au vote.

Demande de subvention FEADER acceptée à l'unanimité

En lien avec la fiche action « Communication, promotion et sensibilisation »

Communication et sensibilisation autour de la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles

Opération portée par le PETR Cœur des Hauts de France

Description

A l'heure où les impacts du dérèglement climatique se font sentir tant au niveau mondial qu'au niveau local, il est devenu nécessaire d'essayer d'atténuer ces effets, mais surtout de s'adapter.

Le végétal et la biodiversité animale sont des atouts indispensables pour l'adaptation de la vie face au dérèglement climatique. Leur connaissance, leur prise en compte et leur préservation auront des effets sur la qualité de l'air, et de l'eau, mais aussi sur la santé publique.

En complément des nombreux outils existants sur le territoire (Zéro Artificialisation Nette, requalification des friches, Plans Locaux d'Urbanisme, Plan Climat Air Energie Territorial...), et fort de ses nombreuses zones naturelles (sites Natura 2000, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, site Ramsar), de ses communes labellisées Villes et Villages Fleuris, et de sa labellisation Pays d'art et d'histoire, le PETR Cœur des Hauts de France souhaite montrer son image dynamique pour l'amélioration du cadre de vie pour ses (futurs) habitants, et l'attractivité du territoire à travers ce nouveau projet de communication et sensibilisation autour de la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles.

Le but du projet est :

- de sensibiliser les élus et les techniciens aux bonnes pratiques environnementales, avec un accent sur la végétalisation, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles,
- d'apporter des solutions pour communiquer auprès des usagers et des touristes de passage (par exemple création de jardins partagés, panneaux pédagogiques sur la faune et flore locales), pour créer des liens intergénérationnels entre les habitants (avec des ateliers de fabrication d'hôtels à insectes, des bourses aux plantes...)
- d'assurer la promotion de ces enjeux et valeurs par le biais de la labellisation Villes et Villages Fleuris, véritable vitrine locale et nationale, dont les critères d'attribution sont fortement liés au respect de la faune et flore, et de la gestion des ressources.

Les effets attendus par ce projet sont multiples :

- Une meilleure connaissance du patrimoine naturel et paysager des communes, des bonnes pratiques de gestion environnementale par les habitants et les visiteurs
- Une augmentation de la qualité de vie des habitants actuels et futurs

Une meilleure prise en compte des ressources naturelles et de la biodiversité dans l'aménagement paysager et dans la vie quotidienne

Comité technique :

Favorable

Comité audition le 4 octobre 2022, note en fonction de la grille d'analyse

Le projet est auditionné ce jour

- Le projet répond à plusieurs objectifs opérationnels
- Impact territorial à l'échelle du GAL notamment avec son volet formation
- Le maître d'ouvrage donne la preuve de la dimension partenariale : Somme Nature pour les animations des sessions de sensibilisation et les visites diagnostic dans les communes, Somme Tourisme pour l'organisation du concours Villes et Villages Fleuris et la présélection des communes pour l'échelon régional avec le Comité Régional du Tourisme.
- Faisabilité technique et économique
- Le projet est existant mais amélioré avec des nouveautés significatives

- Le projet est accessible financièrement : gratuit pour l'ensemble des participants aux sessions de sensibilisation, et pour les communes bénéficiant du diagnostic
- Le projet est accessible aux personnes avec plusieurs handicaps
- Le projet participe au maintien de l'emploi local
- Le projet montre une image dynamique, contemporaine et attractive du territoire

Note obtenue : 16/20

Plan de financement :

montant total du projet	dépenses non éligibles	assiette éligible retenue	<u>Plan de financement FEADER</u>	
			FEADER	
12 525.14 €	€	12 525.14 €		10 020.11€
			PETR	2 505.03 €

Afin de garantir l'**absence de conflit d'intérêt**, Monsieur CHEVAL Philippe, en tant que Président du PETR Cœur des Hauts de France, Monsieur CAMUS Dominique, Monsieur ETEVE Bruno, Monsieur LINEATTE Thierry, en tant que membres du PETR Cœur des Hauts de France, Monsieur BLONDELLE Jean Marie, en tant qu' élu en charge du projet, ne participent pas au débat et au vote.

Demande de subvention FEADER acceptée à l'unanimité

6. Suivi de la maquette financière

En fonction des décisions prises la maquette financière est modifiée.

- maquette à 0 euro

Au final

- 50 projets ont été menés
- 2 actions de coopération évaluation
- 19 porteurs accompagnés dont 7 privés et des dizaines réorientés
- subvention médiane d'environ 33 000 euros
- 16 comités de programmation depuis 2016

Notification du comité

7. Demande(s) d'avenant

- Avenant – Office de Tourisme Haute Somme – changement de statut à compter de janvier 2023

Notification du comité

- Prolongation de délais au 30 septembre 2023 pour les dossiers :
 - « Communication, café culture et outils multimédias » de l'Historial de la Grande Guerre
 - « Etude de faisabilité, de programmation, mode de gestion et modèle économique relatifs à la maison du canal et de la nature à Cléry-sur-Somme » de l'Office de Tourisme

Vote du comité à l'unanimité

8. Points sur les dates

Changement de dates dans la convention entre le GAL, l'Autorité de Gestion et l'organisme payeur

Notification du comité

Les prochains rendez-vous et les dates à retenir

	LEADER actuel	Nouvelle candidature
6 octobre 2022 14h 30		Atelier 3 à l'Historial
17 octobre 14h30		Comité de pilotage en visio
26 octobre 2022		Comité syndical
28 octobre 2022		Dépôt de la candidature
Décembre 2022	Newsletter	
Printemps 2203		Réponse sur la sélection
Eté 2023	Newsletter de bilan de GAL	
Septembre 2023	Fin de toutes les opérations	
Décembre 2023	Ultime dépôt de pièces au GAL pour les demandes de paiement	
Début 2024	Fin de la gestion du GAL	
Avant le 31 décembre 2025	Derniers paiements	
2029-2030	Les porteurs doivent rester propriétaires de leurs investissements financés par le FEADER jusqu'à 5 ans après le paiement	
31 décembre 2035	Fin de l'archivage Fin des contrôles	

9. Questions diverses

Inauguration de la chapelle de –Bouchavesnes-Bergen Rancourt le samedi 22 octobre 2022

Philippe CHEVAL
Président du GAL Cœur des Hauts de France

